

Formulaire de déclaration spécifique à l'emploi pour les stagiaires

Dans le contexte de la COVID-19, il est préconisé de réduire la mobilité entre les régions et entre les établissements de santé et de services sociaux. Afin d'évaluer le risque potentiel qu'un étudiant travaille dans un milieu clinique autre que son milieu de stage, il est demandé à celui-ci de déclarer son emploi actuel ainsi que certains détails et de vous assurer de prendre des mesures adaptées à la situation du stagiaire pour favoriser sa diplomation.

1. Est-ce que vous prévoyez travailler dans un établissement de santé et de services sociaux 14 jours avant votre période de stage ou pendant votre période de stage?

Oui Nommez l'établissement _____

Non

2. Si vous avez répondu oui à la question précédente, à votre connaissance, est-ce que ce milieu est en éclosion de la COVID-19?

Oui

Non

J'atteste que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom de l'étudiant _____ Date _____

L'autodéclaration n'autorise pas l'établissement où a lieu le stage à refuser un stagiaire par le simple fait que ce dernier travaille dans un autre établissement que le sien.